

OFFRE D'EMPLOI



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice des Services éducatifs, l'emploi de direction adjointe des Services éducatifs consiste à diriger une partie des programmes et ressources de ce secteur. Cet emploi comporte l'exercice des fonctions de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle et évaluation) du secteur désigné.

Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes :

- Participer à l'élaboration des politiques de la Commission scolaire pour les programmes qu'elle dirige.
- Définir ou collaborer à la définition des objectifs et des politiques propres aux programmes qu'elle dirige compte tenu des politiques et des objectifs généraux de la Commission scolaire.
- Établir les programmes, la répartition des responsabilités, les normes et les procédures de mise en œuvre des programmes sous sa responsabilité.
- Diriger des activités, des programmes ou des ressources.
- Évaluer les résultats de la mise en œuvre des programmes sous sa responsabilité.
- Diriger, contrôler et évaluer le rendement du personnel sous sa responsabilité immédiate.
- Assister et conseiller la directrice des Services éducatifs, de même que les cadres des autres services et des établissements, relativement aux programmes sous sa responsabilité.

Le secteur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires a pour mandat le soutien et l'accompagnement des directions d'établissement dans le cadre de l'organisation des services offerts aux élèves handicapés et en difficultés d'apprentissage et d'adaptation (EHDA). En lien avec les priorités du plan stratégique et les différents encadrements, il organise et supervise le travail des conseillers pédagogiques et professionnels sous sa responsabilité. Il planifie son offre de service pour soutenir, en collaboration avec les directions d'établissement, le développement professionnel du personnel éducatif des équipes-écoles des classes régulières et des groupes adaptés du préscolaire, primaire et secondaire.

La direction adjointe responsable de ce secteur devra :

- Exercer une veille pédagogique afin d'intensifier le partage des meilleures pratiques administratives et pédagogiques pour soutenir la réussite des élèves HDAA du secteur des jeunes.
- Planifier, organiser et diriger la formation continue en collaboration avec les directions d'établissement du primaire et du secondaire, et les autres cadres des Services éducatifs.
- Collaborer avec les autres services de la Commission scolaire, notamment le Service de l'organisation scolaire, afin d'organiser les groupes adaptés et le soutien à l'intégration.

- Participer au CCSEHDAA.
- Participer au comité de répartition des ressources.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans.
- 5 années d'expérience pertinente, notamment dans des fonctions rattachées à la gestion.

TRAITEMENT

Applicable selon le Règlement sur les conditions d'emploi des cadres en vigueur, soit une classe 9 (minimum 84 444 \$ maximum 112 599 \$). La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries offre un programme complet d'avantages sociaux et de conditions de travail, conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre motivant votre candidature, au plus tard le 4 août 2017 à 16 h.

À l'attention de :

Monsieur Michel Brochu
 Directeur du Service des ressources humaines
 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
reshumaines@csdgs.qc.ca

Veuillez noter que les entrevues de sélection auront lieu le mercredi 16 août 2017

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) est engagée dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

La CSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.

Aucun accusé de réception ne sera émis.